

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES



Depuis 2004, la Ville de Terrebonne procède au contrôle biologique des moustiques (maringouins) sur son territoire. C'est plus de 825 000 \$ qui ont été investis cette année dans les traitements et la surveillance des activités d'épandage afin de rendre les activités extérieures beaucoup plus agréables !

L'objectif du programme

L'objectif du programme est de réduire la nuisance causée par les moustiques (maringouins) afin d'assurer à nos citoyens une meilleure qualité de vie. Il ne s'agit pas d'une élimination, mais d'un contrôle du nombre d'insectes. Ainsi, la lutte biologique a pour but de diminuer à un niveau tolérable la nuisance que peut causer la présence des moustiques, sans les supprimer complètement. Ce programme permet tout de même une réduction de plus de 90 % du nombre de moustiques, ce qui n'est pas négligeable !

Les traitements

Le moyen utilisé pour contrôler les populations de moustiques (maringouins) est l'épandage de larvicide biologique. L'utilisation d'insecticides chimiques n'est pas autorisée pour le contrôle des moustiques à Terrebonne.

Les épandages se font par voie aérienne (avion, hélicoptère) et par voie terrestre (à pied, camionnette).

La forme du produit utilisé, le B.t.i., peut être soit liquide, soit en granules. Le produit et la méthode utilisés sont approuvés par Santé Canada et font l'objet d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. L'application est faite par des techniciens formés à cette fin.

Le B.t.i. est produit à partir d'une bactérie, qui par ailleurs est présente naturellement dans l'environnement. Le B.t.i. est ingéré par les larves de moustiques lors de leur activité d'alimentation. Il est inoffensif pour les mammifères, les oiseaux et les humains (enfants compris), car il est détruit dans l'estomac et n'est pas absorbé par la peau. Il s'attaque de façon sélective aux moustiques (maringouins) et aux mouches noires. Il est donc inoffensif également pour les autres espèces d'insectes. Dans un délai de 4 à 24 heures, on peut constater la mortalité de la quasi-totalité des larves de moustiques (maringouins) présentes dans le milieu traité. À noter que les mouches noires ne sont pas visées par le programme.

Les traitements se font dans les lieux de reproduction, durant le développement des larves. Les gîtes propices au développement des larves peuvent être des milieux naturels ou artificiels.

LES GÎTES NATURELS DE MOUSTIQUES

Les milieux naturels tels que les marais, les marécages, les boisés humides ou mal drainés, les tourbières et les terres partiellement inondées au printemps sont les gîtes naturels de développement des moustiques. C'est à ces endroits que sont appliqués les traitements.

LES GÎTES ARTIFICIELS DE MOUSTIQUES

Les gîtes artificiels sont des objets ou des modifications de l'environnement qui favorisent l'accumulation d'eau. Ces gîtes artificiels deviennent ainsi des sites potentiels de développement des larves, pouvant produire des milliers de moustiques. Souvent localisés sur les propriétés privées, ils peuvent être découverts seulement par les résidants. Cependant, ils peuvent facilement être éliminés. La Ville demande la collaboration de ses citoyens afin de réduire les gîtes artificiels dans leur environnement.

GÎTES ARTIFICIELS À SURVEILLER

Piscines inutilisées sans filtration :

recouvrir ou mettre en opération

Chaloupes, canots :

vider et retourner;

Contenants divers et autres (seaux, pneus, cannettes, etc.) :

vider et ranger ou en disposer;

Jardins d'eau :

éliminer l'eau stagnante;

Gouttières :

éliminer les points bas et assurer un écoulement complet de l'eau;

Ornières :

remplir de gravier, de sable ou de terre;

Fossés :

assurer un bon écoulement.

Nous vous invitons à déclarer tout gîte artificiel auprès du Service de l'environnement et de l'hygiène du milieu au 450 492-5620.

Le nombre de moustiques que l'on retrouve dans la nature dépend en grande partie des conditions climatiques (précipitations, température, humidité, vent).

La fréquence des traitements varie en fonction du nombre de larves détectées lors de l'inspection des gîtes naturels potentiels. La visite des gîtes est effectuée régulièrement pour vérifier l'évolution du développement des larves et déterminer le moment le plus propice au traitement.

La recherche de larves de moustiques commence à la mi-avril. Les traitements débutent lorsque les visites sur le terrain démontrent que les éclosions des larves ont débuté.

LES MOUSTIQUES

Il existe plusieurs espèces de moustiques, qui ont chacun un mode de vie qui leur est propre. Ainsi, selon l'endroit où l'on se trouve ou l'heure à laquelle on pratique nos activités extérieures, nous ne rencontrons pas les mêmes espèces de moustiques.

Certaines espèces d'insectes piqueurs peuvent être vecteur du Virus du Nil Occidental (VNO). Bien que très peu nuisibles pour l'homme, ces espèces font l'objet d'un suivi particulier. À noter qu'aucun insecte porteur du virus n'a été détecté sur le territoire protégé de la ville en 2008, ni jusqu'à présent en 2009.

Depuis quelques années, une espèce de mouche noire non piqueuse occasionne des nuisances de plus en plus importantes lors des activités extérieures. La croissance de sa population est un « effet secondaire » de l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières, dont la rivière des Mille Îles. Bien que peu agressive pour les humains, elle est néanmoins dérangeante pour les activités extérieures. À noter que les mouches noires ne se développent pas dans les mêmes milieux que les moustiques et qu'elles ne sont pas visées par le programme.